



NOTE D'INFORMATION n°2015-04

Plan triennal de réduction du recours aux nuitées hôtelières – Ministère du logement

La mobilisation du gouvernement

A l'occasion du 20^{ème} rapport de la fondation Abbé Pierre sur l'état du mal-logement en France (2015), Sylvia Pinel, ministre du logement et de l'égalité des territoires, a annoncé un plan de réduction des nuitées hôtelières. L'objectif est d'offrir aux familles des conditions d'hébergement plus dignes et mieux adaptées à leurs besoins en réorientant les crédits consacrés au financement des nuitées hôtelières vers d'autres dispositifs, comme :

- La création de 13 000 places dont **9 000 en intermédiation locative** (dispositif qui permet à un propriétaire de louer son logement pendant 3 ans à une association assurant l'ensemble des loyers et charges); **1 500 places en logement adapté** (maison-relais, pensions de famille, pour des personnes isolées et désocialisées), **2 500 places dans des centres** ou appartements dédiés aux familles ;
- Proposer des hébergements alternatifs aux 6 000 demandeurs d'asile actuellement hébergés à l'hôtel ;
- Renforcer l'accompagnement social des personnes hébergées à l'hôtel, porté notamment sur l'aide alimentaire, l'organisation de la domiciliation, et avec une attention particulière relative à la santé mentale.

La situation locale

En Ille-et-Vilaine, le dispositif hôtelier assure un complément nécessaire à l'offre d'hébergement d'urgence qui comprend 200 places financées de façon pérenne par l'Etat (hors dispositifs spécifiques pour les demandeurs d'asile). Au vu de la saturation de l'ensemble des places, le SIAO (115 et antennes d'accueil physique) évalue la détresse de l'ensemble des sans-abris le sollicitant et priorise les ménages les plus vulnérables, comme les familles avec des enfants de très bas âge, des situations médicales critiques, des femmes victimes de violences conjugales, etc.

Depuis le début de la période hivernale (1^{er} novembre 2014), ce sont en moyenne 20 personnes qui sont hébergées à l'hôtel toutes les nuits, soit presque le double de la période hivernale précédente. Cela représente 7 ménages par nuit, qui y sont orientés pour quelques jours et jusqu'à une semaine, renouvelable en fonction de leur situation.

L'accompagnement social et les perspectives de sortie de l'urgence des ménages à l'hôtel sont des missions assurées par les antennes d'accueil du SIAO (CAO/PAO de Rennes, Saint-Malo, Vitré, Fougères et Redon).

A noter que la Ville de Rennes finance, à titre subsidiaire au dispositif « Etat », des places d'hôtel pour des familles sans-abri.